

Partenariat entre Oséo et Matimop

Oséo est une entreprise publique de première importance puisque son but est d'apporter un soutien financier aux PME et start-up françaises innovantes, notamment afin d'encourager leurs programmes de recherche et les aider à se développer sur les marchés étrangers.

Afin de renforcer les partenariats technologiques franco-israéliens, Oséo a signé en février dernier un accord de coopération avec Matimop, le centre israélien pour la recherche et le développement.

L'objectif de cet accord est de faciliter, par un soutien financier, la mise en œuvre conjointe de programmes de recherche et de développement entre les entreprises françaises et israéliennes.

Dans le cadre de cet accord, Oséo et Matimop ont lancé une procédure d'appel à propositions. Elle se déroule de la manière suivante :

- Les entreprises partenaires françaises et israéliennes doivent d'abord adresser une déclaration d'intention respectivement à Oséo et à Matimop. Cette lettre d'intention doit notamment expliquer les modalités de coopération entre les partenaires.
- Oséo et Matimop ont alors un délai d'un mois pour décider si les entreprises partenaires sont éligibles à recevoir un financement.
- Dans l'affirmative, les entreprises partenaires éligibles peuvent, après avoir signé un accord préliminaire, faire une demande de financement auprès de ces deux organismes.

- La décision finale interviendra trois mois après le dépôt de la demande de financement. Cependant, les aides ne seront attribuées qu'une fois un accord final signé entre les partenaires.

Par ailleurs, les propositions émises devront respecter certaines conditions, notamment:

- Le projet devra regrouper au minimum une entreprise de chaque pays ;
- La preuve de la capacité des structures porteuses de mener leur projet à bien devra être apportée. En outre, le projet devra profiter à chacune des entreprises et les coûts devront être partagés de manière équitable. Enfin, les partenaires devront prouver les avantages apportés par le projet (partage des connaissances, accès à des structures de recherches, nouvelles pistes commerciales etc.) ;
- l'entreprise française devra avoir un effectif consolidé de moins de 2.000 personnes pour prétendre au programme de financement ;
- l'entreprise israélienne devra faire sa demande dans le cadre des programmes EUREKA, Eurostars (qui sont des dispositifs de soutien aux PME européennes innovantes) ou encore FIRAD (Programme de coopération technologique France Israël).

Précisons que des entreprises d'autres pays peuvent également participer au projet d'innovation. Leur présence ne privera pas les sociétés française et israélienne des aides, mais les entreprises étrangères ne pourront pas en bénéficier.

Une fois accepté, les partenaires recevront des soutiens financiers d'OSEO en France et de Matimop en Israël. Notons que le

financement pourra représenter, en France et en Israël, jusqu'à 50% des coûts du projet.

Une belle initiative à saluer !

Par Frédéric ICHAY, Avocat à la Cour, et Anne-Aymone CARRET, juriste, Département Droit des Affaires du Cabinet Ichay & Mullenex Avocats.

Le cabinet Ichay & Mullenex Avocats s'est spécialisé dans la gestion des problématiques juridiques liées à l'activité des entreprises de nouvelles technologies. Il conseille ainsi de nombreux acteurs du e-commerce, de l'informatique, des médias, des télécoms et de la recherche dans la gestion de leurs affaires au quotidien, pour leurs projets de croissance interne ou externe et leur développement à l'international. L'ensemble des avocats du cabinet IMA a reçu une double formation en complétant leur formation française soit par une formation à l'étranger soit par une formation en école de commerce. Chacun d'entre eux est tourné vers la nouvelle économie et la mondialisation des échanges accompagnant leurs clients avec une vision pragmatique de la vie des affaires.

5, rue de Monceau 75008 Paris - France
Tel : +33 1 42 89 19 80
Fax : + 33 1 42 89 14 99
www.ichay-mullenex.fr